



Collecte des déchets

Réclamations : reclamation.hygea.be/home
Pour les questions : 0800/11.799 - www.hygea.be

	(zone A et B) Toute l'entité
PMC	Lundis 8, 22 décembre
Déchets résiduels (moka)	Lundis 8, 22 décembre
Déchets organiques (vert)	Lundis 1, 8, 15, 22, 29 décembre

	(zone A) Familleureux, Seneffe, Petit-Roeulx	(zone B) Arquennes, Feluy
Conteneur papiers-cartons	Lundi 8 décembre	Lundi 22 décembre

Pour tout connaître sur les collectes des déchets (et notamment les dates), téléchargez gratuitement l'application « RECYCLE ».

RECYPARC : horaire d'hiver du 15 septembre au 14 juin

• Mardi au samedi de 09h00 à 17h00 • FERMÉ les dimanches, lundis et jours fériés

ATTENTION – Les recyparcers seront fermés le vendredi 5 décembre (Fête du personnel).

- Différents Services Hygea disponibles sur webshop.hygea.be
- Prochaines dates de collecte ? Pensez à télécharger l'application « RECYCLE »



Soirée Stand Up : rendez-vous le samedi 17 janvier

Vous avez envie de commencer l'année avec une bonne dose de rires ? Rejoignez le **Punch Comedy Club** le **samedi 17 janvier 2026 à 20h00** à l'**Espace culturel de la Samme** sur la Place Penne d'Agenais de Seneffe pour une soirée de stand-up qui vous fera oublier la routine quotidienne. Les réservations se font par téléphone au 064/52.16.91 ou par courriel à l'adresse culture-tourisme@seneffe.be. Le prix de l'entrée est de 15€ pour les adultes et de 5€ pour les enfants âgés de 12 ans et plus. L'entrée est gratuite pour les moins de 12 ans.



Permanence du Collège communal

La prochaine permanence du Collège communal, qui se déroule chaque premier lundi du mois, se fera en date du **lundi 1^{er} décembre 2025**, de 18h00 à 19h00 dans la salle des mariages, à l'arrière de l'Administration Communale. Il vous est aussi possible de prendre un rendez-vous de manière individuelle avec le membre du Collège de votre choix. Les coordonnées des membres du Collège sont accessibles sur www.seneffe.be dans l'onglet « Ma commune », « Vie politique », « Collège communal ».



Budget participatif : Derniers jours pour déposer vos idées

Vous souhaitez améliorer votre village ? Vous avez une idée qui pourrait profiter à tous les habitants de votre quartier ? Vous avez un projet intéressant, inspirant, durable... et vous souhaitez participer activement au développement de votre commune ? Alors, le budget participatif est fait pour vous !

Déposez votre projet sur la plateforme jeparticipe.seneffe.be : c'est simple, facile et rapide. Si vous préférez le faire en version papier, rendez-vous à l'accueil de l'Administration communale pour remplir le formulaire.

Décrivez votre idée de la façon la plus détaillée possible : expliquez concrètement de quoi il s'agit, combien cela va coûter, indiquez le lieu où vous voulez l'implanter...

Il faut penser à tout ! N'hésitez pas à en parler autour de vous : vos voisins peuvent peut-être vous aider. Vous êtes en manque d'inspiration ? Découvrez les projets des précédentes éditions sur jeparticipe.seneffe.be. Vous avez jusqu'au **30 novembre** pour déposer votre idée.

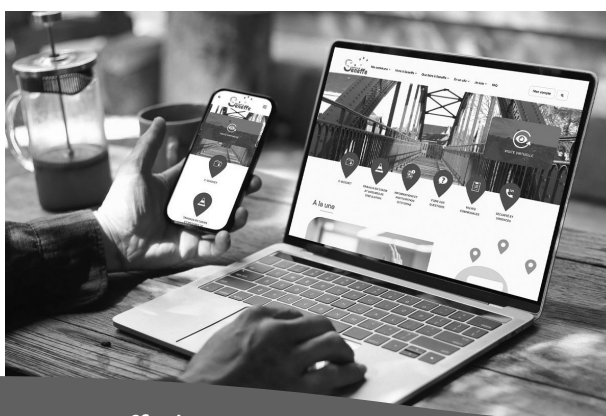


Le site internet de la Commune fait peau neuve

Plus moderne, entièrement responsive, c'est-à-dire qui s'adapte à tous les types d'écrans, le nouveau site internet de la Commune a été conçu pour faciliter l'accès à l'information pour tous les citoyens. La principale nouveauté : une navigation simplifiée et un design épuré, dans le respect de la charte graphique de la Commune. Grâce à une ergonomie repensée, la recherche d'informations devient plus intuitive, claire et rapide. Découvrez le nouvel annuaire interactif, qui vous permet désormais de trouver plus facilement les commerçants, les associations locales, les services communaux, et bien d'autres acteurs de la vie locale. Retrouvez également certaines informations plus facilement et rapidement avec la rubrique « En un clic ».

Le site a été développé pour offrir une meilleure lisibilité et une compatibilité renforcée avec les outils d'aide à la lecture, afin de garantir l'inclusion numérique des personnes malvoyantes.

Rendez-vous sur www.seneffe.be pour le découvrir ! S'agissant d'un site appelé à évoluer régulièrement, n'hésitez pas à nous faire part de vos retours via le formulaire de contact disponible en bas de page.



Toute l'info sur www.seneffe.be

Agenda



• Réunion citoyenne à Seneffe

Le **mardi 2 décembre - 19h - Salle des Mariages (Rue Lintermans, 21)**. Venez découvrir le Programme Stratégique Transversal (PST) de la Commune et échanger directement avec vos élus, la police et les services communaux.

• « Cric Crac, on met la terre en vrac »

Le **mercredi 3 décembre - 2 représentations : 13h - 15h - Espace Culturel de la Samme**. Spectacle pour les enfants à partir de 6 ans. Et si, à travers un spectacle conté, nous explorons ensemble de nouvelles manières de vivre ensemble ? - Entrée : 5€ - Durée : 45'. A l'issue du spectacle, rendez-vous à la bibliothèque pour y rencontrer Saint-Nicolas.

Réservation : 064/52.16.91 - culture-tourisme@seneffe.be.

• Thé dansant

Le **jeudi 4 décembre - 14h à 18h - Espace Culturel de la Samme**. Animé par Cédric Music, entrée 5€ (un café et une pâtisserie offerts). Réservation obligatoire au 064/52.17.30 ou fetes-jumelage@seneffe.be

• Marché de Noël de Seneffe

Du **12 au 14 décembre . Place de Penne d'Agenais, à l'Espace culturel de la Samme et au Centre de l'Eau.**

Vendredi 12 décembre :

De 19h00 à minuit : Ouverture du marché de Noël ;
De 19h30 à 20h30 : Animation Père Noël ;
De 19h30 à 21h00 : Animation ambulante lumineuse (Anima Cirque) ;
De 21h00 à 23h30 : Animation musicale (Art Jazz Band).

Samedi 13 décembre :

De 14h00 à minuit : Ouverture du marché de Noël ;
De 14h30 à 17h30 : Animation pour enfant "Lutins de Noël" (Pré En Bulle) ;
De 17h30 à 18h30 : Animation Père Noël ;
De 17h30 à 18h30 : Animation musicale (MJS Espace Danced) ;
De 20h00 à 23h00 : Animation musicale (Compagnie Enchantée).

Dimanche 14 décembre :

De 11h00 à 18h00 : Ouverture du marché de Noël ;
De 11h30 à 13h00 : Animation musicale (Chorale "Samm'Chante") ;
De 11h30 à 12h30 : Animation Père Noël ;
De 14h00 à 16h00 : Animation musicale (Collegian's Band).

Retrouvez toutes les activités sur www.seneffe.be/agenda

Activités Maison de Quartier

(Place Penne d'Agenais 13 à Seneffe)

Cours de langue espagnole le 1 décembre de 10h à 12h (3€)

Bingo le 2 décembre de 13h30 à 15h30 (1€)

Gym douce le 4 décembre de 11h à 12h (4€)

Thé dansant le 4 décembre de 13h30 à 16h30 (5€)

Plus d'infos : 0479/93.23.37 - 0476/96.77.14 (Inscriptions souhaitées)



Enquête/Annonce de projet

Service Urbanisme - 064/52.17.45

- Ch. de Nivelles 28 à Arquennes : aménagement d'une zone de parking et régularisation de l'abattage partiel d'un alignement d'arbres de 150 mètres - Enquête publique du 26 novembre 2025 au 12 décembre 2025.
- Rue du Bois Roulez 1, 7180 Seneffe : transformation d'un ancien garage-atelier de la maison unifamiliale en logement (prolongation permis 2017) et régularisation de la chambre d'hôte - Enquête publique du 26 novembre 2025 au 12 décembre 2025.

Plus d'infos : www.deliberations.be/seneffe



Petit pas pour le climat

L'intelligence artificielle est pratique, mais elle consomme beaucoup d'énergie et contribue aux émissions de CO₂ mondiales. Chaque requête sollicite des serveurs gourmands en électricité, en ressources rares et en eau. Les centres de données fleurissent à vue d'œil un peu partout dans le monde. Il est important de limiter les recherches inutiles pour réduire notre impact, et garder un regard critique sur la généralisation de ces nouveaux outils.

Compte-rendu - Conseil communal du 17 novembre 2025

Le Conseil communal a pris connaissance du **rapport annuel des services pour l'année 2025**. Le rapport annuel relate l'activité de l'Administration communale de Seneffe du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.

Les membres du Conseil ont adopté **le rapport annuel des synergies** de la Commune et du CPAS. L'objectif de la mise en œuvre de synergies entre les administrations de la Commune et du CPAS est d'opérer des économies d'échelle et d'accroître le service de qualité aux citoyens avec efficacité.

Le **règlement relatif à la mise à disposition des locaux communaux** a été modifié.

Le Conseil a pris connaissance de deux courriers exécutoires de la Tutelle du 9 octobre 2025, ils concernent **les additionnels au précompte immobilier et les additionnels à l'impôt des personnes physiques** pour les impositions 2026 à 2031.

La convention entre la Bibliothèque Encyclopédique de Morlanwelz et le réseau des Bibliothèques de Seneffe a été adoptée.

Les membres du Conseil ont approuvé **l'avenant n°3 de la convention relative à la stérilisation des chats errants** modifiant le montant du forfait par intervention.

Le Conseil a approuvé **la nomination de Monsieur Hubert CHAPELAIN (MR) en qualité d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration d'HYGEA et a pris acte de la désignation de Madame Michaelle QUERTINMONT (MR) pour remplacer Madame Sophie RYSELINCK (MR) au Comité d'Attribution des Jardins de Wallonie**.

Les ordres du jour de trois assemblées générales ont été approuvés, il s'agit de :

- L'assemblée générale de l'Intercommunale **IMIO** du 1er décembre 2025 ;
- L'assemblée générale de l'Intercommunale **ORES Assets** du 11 décembre 2025 ;
- L'assemblée générale de l'Intercommunale **IGRETEC** du 11 décembre 2025 ;
- L'assemblée générale de l'Intercommunale **CENEO** du 12 décembre 2025.

Le Conseil a approuvé **la modification budgétaire n°2 du CPAS** pour l'exercice 2025 qui, avec 6,6 millions d'€ de recettes et 6,8 millions d'€ de dépenses, annonce un résultat à l'exercice propre en mali de 164.000 €. Le

résultat à l'exercice global est équilibré grâce à un prélèvement fonds de réserve ordinaire. La dernière modification budgétaire de l'année permet d'ajuster les crédits budgétaires au plus proche de la réalité et donc au plus proche du compte.

Tous les six ans, l'année qui suit les élections communales, **tous les règlements redevance et taxe** (à l'exception des immondices, règlement voté annuellement) **sont revus pour les six années qui suivent :**

- Règlement redevance sur le stationnement et la recharge de véhicules aux bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
- Règlement redevance sur la demande et/ou la délivrance de permis, déclarations, certificats ou autres documents administratifs traitant des matières environnementales et urbanistiques ;
- Règlement taxe sur la force motrice ;
- Règlement sur la taxe industrielle compensatoire ;
- Règlement taxe sur les enseignes et publicités assimilées ;
- Règlement taxe sur les enseignes publicitaires et publicités assimilées obsolètes ;
- Règlement taxe sur les panneaux publicitaires fixes ;
- Règlement taxe relatif aux dépôts de mitrilles, décombres, pneus, véhicules usagés et hors d'usage ;
- Règlement taxe relatif aux immeubles bâtis inoccupés et/ou délabrés ;
- Règlement taxe sur les éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité ;
- Règlement taxe sur les véhicules isolés abandonnés sur un terrain privé ;
- Règlement redevance sur les loges foraines, loges mobiles et loges servant au logement sur la voie publique ;
- Règlement redevance relatif aux cimetières de l'entité ;
- Règlement redevance relatif aux prestations administratives et techniques ;
- Règlement redevance relatif à la Bibliothèque locale de Seneffe ;
- Règlement redevance relatif aux activités d'Espace Jeunes ;
- Règlement redevance relatif à l'occupation des locaux communaux ;
- Règlement redevance relatif à la participation financière des sessions « Je cours pour ma forme » ;

- Règlement taxe relatif aux secondes résidences et aux logements mis à disposition comme hébergement temporaire ;
- Règlement redevance pour l'occupation des abris à vélos sécurisés en tant que « parking de proximité » ;
- Règlement redevance relatif à la participation financière des parents dans le coût des séances de piscines scolaires ;
- Règlement redevance relatif aux activités ambulantes dans un but commercial ;
- Règlement redevance sur l'enlèvement des versages sauvages et le nettoyage de la voie publique ;
- Règlement taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires ;
- Règlement redevance relatif à l'occupation privative du domaine public ;
- Règlement redevance relatif à la demande de délivrance de documents et renseignements administratifs et de prestations administratives ;
- Règlement taxe relatif aux demandes de changement de nom ;
- Règlement redevance relatif au stationnement de véhicules à moteur sur la voie publique ou dans des lieux assimilés à la voie publique ;
- Règlement redevance relatif à la location du matériel communal ;

Le Conseil communal a approuvé **le budget initial pour l'année 2026** qui reprend l'ensemble des prévisions de recettes et de dépenses pour l'année prochaine. Le budget initial annonce, à l'ordinaire, un boni à l'exercice propre de 276.000 €, avec 29,5 millions € de recettes et 29,2 millions € de dépenses.

Le Conseil communal a approuvé **le règlement communal relatif aux critères et modalités de végétalisation de l'espace public** ainsi que **les modifications des clauses particulières du mandat de gestion de plusieurs logements communaux gérés par le CPAS**.

Enfin, une motion de soutien au CPAS suite à la réforme du chômage a été proposée au vote par le groupe PS. **Le Conseil n'a pas approuvé le texte en l'état**.

Le Conseil communal du 17 novembre 2025 peut être revu dans son intégralité sur la plateforme www.deliberations.be/seneffe. Les projets de décisions et les décisions y sont également accessibles.